

UNIVERSITÉ DE MONCTON

99e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 9 décembre 1989

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Richard Savoie, président
Yvan Bastien
Louis-Philippe Blanchard
Léone Boudreau-Nelson
Paul L. Bourque
Robert Chiasson
Gérald Clavette
Aubin Doiron
Georgio Gaudet
Gérald Goguen
Paul Lavoie
Dollard LeBlanc
Gary Long
Estelle Mongeau

PRÉSENTS

Yvon Ouellette
Anna Rail
Jacques Robichaud
Stéphane Robichaud
Norman Roy
Laurier Thibault
Paul-Émile Benoit, invité
Normand Carrier, invité
Médard Collette, invité
Léonard J. LeBlanc, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Édèse Bujold, Anne Church, Marcel R. Comeau, Marcelle Fafard-Godbout,
Fernand Landry et Antonine Maillet

ABSENTE: Marie-France Pelletier

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	3
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
6. CORRESPONDANCE	3
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-890930	4
8. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	4
9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-891026, CEX-891124 et CEX-891208	4
10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	4

10.1	CEX-891208	4
10.11	CUSLM: années sabbatiques	4
10.12	CUM: permanence d'emploi	5
10.13	CUM: promotions	5
10.	CUSLM: promotion	7
10.15	CUM: promotion Huberte Richard	8
10.16	Rapport MESF - U de M	8
10.2	CEX-891124	8
10.21	CUM: années sabbatiques 1990-91	8
10.22	CUM: congés d'études	9
10.23	CUM: congé sans solde	9
10.24	CUM: année sabbatique	10
10.25	CUSLM: promotions et permanences	10
10.26	CUS: promotions et permanence	10
10.27	Régime de rentes: entente de transférabilité	11
10.28	Parité salariale	11
10.29	Nominations	13
10.291	Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	13
10.292	Comité de finance	14
10.293	Comité de sélection, administrateur(trice) émérite	14
10.3	CEX-891026	14
10.31	Régime de rentes des professeurs et des bibliothécaires de l'Université de Moncton	14
10.32	Bourses d'études	14
10.33	CUS: congé sabbatique	15
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-891026	15
12.	SUIVI DU SÉNAT SAC-890831	15
13.	MARGE DE CRÉDIT	16
14.	RAPPORT DU RECTEUR	16
15.	AFFAIRES NOUVELLES	16
15.1	Recommandations du Comité de sélection, médaille d'honneur . .	16
15.2	Nomination, Comité consultatif de sélection du VRER.....	17
15.3	Ouverture du poste de vice-recteur au CUS	17
15.4	Discussion portant sur la bibliothèque	18
16.	PROCHAINE RÉUNION	18
17.	CLÔTURE	18
	ANNEXES	19
	ANNEXE A: Entente de transférabilité	20
	ANNEXE B: Régime de rentes des professeurs et des bibliothécaires de l'Université de Moncton	34
	ANNEXE C: Avenant 15	36
	ANNEXE D: Procès-verbal CCJ-891026	37
	ANNEXE E: Rapport du Recteur	43

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 8. Les membres suivants se sont excusés: Édèse Bujold, Anne Church, Marcel R. Comeau, Marcelle Fafard-Godbout, Fernand Landry et Antonine Maillet.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres de montrer un geste de solidarité et de sympathie suite à la tragédie qui est survenue à l'Université de Montréal.

Monsieur le Recteur souligne que l'on pense que de telles tragédies arrivent toujours ailleurs, dans d'autres pays; mais nous ne sommes pas à l'abri. Pourquoi seulement des étudiantes? Posons-nous la question pendant cette minute de recueillement.

Avant d'entreprendre l'ordre du jour, Monsieur le Président profite de l'occasion pour souhaiter un joyeux anniversaire à Madame Léone Boudreau-Nelson.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION Le Secrétaire

donne lecture de l'avis de convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles:

- 15.1 Recommandations du Comité de sélection, médaille d'honneur
- 15.2 Nomination, Comité consultatif de sélection du VRER 15.3
- Ouverture du poste de vice-recteur au CUS
- 15.4 Discussion portant sur la bibliothèque

R: 01-CGV-891209

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Gary Long

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. CORRESPONDANCE

6.1 Lettre de Jean-Louis Morin, président de l'Association des anciens et anciennes du CUSLM (1989 09 20) relative à la sollicitation de fonds.

6.2 Lettre de Bernard Valcourt, député de Madawaska-Victoria (1989 10 07), exprimant sa vive gratitude et sa reconnaissance pour les voeux transmis lors de son accident.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-890930

Correction

À la page 9, 3^e paragraphe, 5^e ligne, il faut lire: Ce qui a intéressé certains membres du Sénat, ce sont les programmes rejetés.

R: 02-CGV-891209

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Laurier Thibault

"Que le procès-verbal CGV-890610 soit adopté tel que corrigé."

Vote unanime ADOPTÉ.

8. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Rien à relever.

9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-891026, CEX-891124 ET CEX-891208

R: 03-CGV-891209

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Goguen

"Que les procès-verbaux CEX-891026, CEX-891124 et CEX-891208 soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 C EX-891208

Monsieur le Secrétaire explique qu'étant donné que ce document n'a pas été expédié aux membres dans les délais prescrits, il faudra suspendre le règlement 16 des Statuts et règlements pour procéder à son étude.

R: 04-CGV-891209

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Jacques Robichaud

"Que le règlement 16 des Statuts et règlements soit suspendu pour l'étude du procès-verbal CEX-891208."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.11 CUSLM: années sabbatiques

R: 05-CGV-891209

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Lavoie

"Conformément à l'article 17 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPCUSLM et l'Université,

qu'une année sabbatique soit accordée aux professeurs suivants et ceci pour l'année universitaire 1990-91.

Nom du professeur	Type de congé*
Marion Bélanger	B
Robert Laflamme	B
Jean-Guy Poitras	B
Léo Thériault	B"

* Type B = congé de huit mois, du 1er janvier au 31 août 1991.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.12 CUM: permanence d'emploi

Léonard J. LeBlanc précise que Louis Malenfant n'a pas fait l'étude de ces dossiers étant donné que son propre dossier était évalué cette année. Monsieur LeBlanc a vu aux nominations pertinentes.

R: 06-CGV-891209

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Yvon Ouellette

"1) Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs et professeurs suivants en date du 1er juillet 1990:

Noms des professeurs	Faculté/École
Ronald Babin	Sciences sociales
Cynthia Baker	Sciences infirmières
Pierre Labossière	Sciences et de génie
Léonard Doucet	Sciences de l'éducation
Samuel Sami	Sciences et de génie

2) Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs suivants en date du 1er juillet 1990, sans préjudice aux conditions d'embauche stipulées dans leur contrat.

Noms des professeurs	Faculté/École
Roger Boudreau	Sciences et de génie
Ghislain Labbé	Sciences de l'éducation
Egbert McGraw	Administration"

Vote unanime ADOPTÉ.

10.13 CUM: promotions

R: 07-CGV-891209

Il est proposé par Norman Roy et appuyé par Gérald Clavette

"1) Que le professeur Paul Tarau (Faculté des sciences et de génie) soit promu au rang de professeur adjoint rétroactivement au 1er janvier 1989.

2) Que les professeures et professeurs suivants soient promus au rang de professeure ou professeur agrégé à compter du 1er juillet **1990**.

Noms des professeurs	Faculté/École
Anne-Marie Arseneault	Sciences infirmières
Robert Baudouin	Sciences de l'éducation
Éliane Befekadu	Sciences infirmières
Michel Deslieries	Sciences sociales
Michel Doucet	Droit
Yvon Fontaine	Droit

3) Michel Cardin

Attendu que le Professeur se prévaut de la présente convention collective pour l'évaluation de son dossier;

Attendu que le Professeur doit être évalué sur son rendement en enseignement et en recherche;

Attendu que le Comité paritaire de promotion et d'attribution de la permanence d'emploi juge satisfaisant le rendement du Professeur et en enseignement et en recherche;

Attendu que le Professeur a obtenu un congé sabbatique en 1988-89 et que son dossier n'a pu être étudié avant la présente année universitaire 1989-90;

Que Michel Cardin soit promu au rang de professeur agrégé et ce rétroactivement au 1er juillet 1989, ceci en conformité avec le paragraphe 26.02 de la présente convention collective.

4) Clarence Poirier Attendu que le Professeur se prévaut de la clause ancestrale;

Attendu que le Comité paritaire de promotion et d'attribution de la permanence d'emploi juge que le Professeur s'est acquitté de sa charge de travail en ayant un rendement satisfaisant en enseignement et en services à la collectivité tel qu'exigé par la convention collective 1980-1987 entre l'ABPUM et l'Université;

Attendu que le Professeur a obtenu un congé sabbatique en 1987-88 et a été en congé autorisé du 1er septembre au 30 novembre 1988 et que son dossier n'a pu être étudié avant la présente année universitaire 1989-90;

Que Clarence Poirier soit promu au rang de professeur agrégé et ce rétroactivement au 1er juillet 1988, ceci en conformité avec le paragraphe 26.02 de la présente convention collective.

5) Terez Retfalvi Attendu que la Professeure se prévaut de la clause ancestrale;

Attendu que le Comité paritaire de promotion et d'attribution de la permanence d'emploi juge que la Professeure s'est acquittée de sa charge de travail en ayant un rendement satisfaisant en enseignement et en services à la collectivité tel qu'exigé par la convention collective 1980-1987 entre l'ABPUM et l'Université;

Attendu que la Professeure est détentrice d'un PhD et est à l'emploi de l'Université depuis le 1er janvier 1982;

Attendu que la Professeure a obtenu un congé sans solde durant l'année universitaire 1987-88 et que son dossier n'a pu être étudié avant la présente année universitaire 1989-90;

Que Terez Reffalvi soit promue au rang de Professeure agrégée et ce rétroactivement en date du 1er janvier 1989, ceci en conformité avec le paragraphe 26.02 de la présente convention collective.

- 6) Que les professeurs-es suivants soient promus au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1990:

Noms des professeurs	Faculté/École
Albert Alexander	Sciences et de génie
Réal Allard	Sciences de l'éducation
Samuel Arseneault	Arts
Zénon Chiasson	Arts
Francis Coutellier	Arts
Gilberte C.-LeBlanc	Sciences de l'éducation
Nassir El-Jabi	Sciences et de génie
Pierre Gérin	Arts
Ronald C. LeBlanc	Sciences sociales
Yolande LeBlanc	Sciences de l'éducation
Louis Malenfant	Sciences de l'éducation
Noyan Turkkan	Sciences et de génie
Donald Violette	Sciences et de génie

- 7) Que Fernande Goguen, soit promue au rang de bibliothécaire IV en date du 1er juillet 1990."

Quarante-trois demandes ont été soumises; quarante-deux ont été étudiées selon la convention collective actuelle; une demande a été étudiée selon l'ancienne formule en raison d'une entente. Onze demandes ont été refusées.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.14 CUSLM: promotion

R: 08-CGV-891209

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Paul Lavoie

"Que la résolution 08-CEX-891124, section f, soit rescindée; que la promotion accélérée au rang de professeur agrégé soit accordée au professeur Yves Gagnon et ce en date du 1er juillet 1990."

Vote unanime ADOPTÉ.

ÉDUCATION	Joan Gamble	A
	Berthe Boudreau	A
	Rodrigue Landry	A
	Adéline Toussaint	A
SCIENCES ET GÉNIE	Peter Beninger	A
	Julien Chiasson	A
	Thu Pham-Gia	A
	Nassir EI-Jabi	A
	Giulio Bosi	B
	Bernard de Dormale	A
SCIENCES SOCIALES	Ward O'Neill	B
	Michel Deslierres	A
	Gérard Muise	B
	Nasser Baccouche	A
	Paul Grell	A
	Tran Quang Ba	B"

* Type A = congé de 12 mois; Type B = congé de 8 mois.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.22 CUM: congés d'études

R: 11-CGV-891209

Il est proposé par Normand Roy et appuyé par Gary Long

"Conformément à l'article 27 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article, qu'un congé d'études, pour l'année universitaire 1990-91, soit accordé aux professeurs(es) suivants:

Nom du professeur	Faculté/École
Lise Robichaud	Sciences de l'éducation
Claude Ramsay	Administration
Roger Boudreau	Sciences et de génie

Ces trois professeurs(es) entreprendront des études doctorales pour répondre aux exigences de leur lettre d'engagement à l'Université de Moncton."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.23 CUM: congé sans solde

R: 12-CGV-891209

II est proposé par Norman Roy et appuyé par Gary Long

"Conformément à l'article 26.22 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde d'un an soit accordé au professeur Léandre Bourque (Faculté d'administration) et ceci pour l'année 1990."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.24 CUM: année sabbatique

R: 13-CGV-891209

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Lavoie

Conformément à la politique du Conseil des gouverneurs d'accorder un maximum de deux années sabbatiques à des vice-doyens et directeurs, directrices d'école ayant terminé leur mandat, qu'une année sabbatique soit accordée au professeur Michel Massiéra et au professeur Narendra Srivastava pour l'année universitaire 1990-1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.25 CUSLM: promotions et permanences

R: 14-CGV-891209

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Paul Lavoie

"Conformément à la convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPCUSLM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par l'article 32:

- a) que la permanence d'emploi soit accordée à la professeure Bertille Beaulieu, et ce rétroactivement au 1er juillet 1989;
- b) que la permanence d'emploi soit accordée, en date du 1er juillet 1990, aux professeurs Guy Caron, Yves Gagnon et Yves Martin;
- c) que la promotion au rang de professeur agrégé soit accordée, en date du 1er juillet 1990, aux professeurs Jean-Marie Binot et Guy Caron;
- d) que la promotion au rang de professeur titulaire soit accordée, en date du 1er juillet 1990, aux professeurs Georges Cyr et Émilien Vermette;
- e) que la promotion au rang de bibliothécaire IV soit accordée, en date du 1er juillet 1990, au bibliothécaire Gérard Lavoie;

Vote unanime ADOPTÉ.

10.26 CUS: promotions et permanence

R: 15-CGV-891209

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par Gérard Clavette

"Conformément à l'article CP 4 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APCUS et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article:

- a) que la permanence d'emploi soit accordée au professeur Jean-Marc Roy, à compter du 1er juillet 1990;
- b) que la promotion au rang de professeur adjoint soit accordée à la professeure Corine Auger, à compter du 1er juillet 1990;
- c) que la promotion au rang de professeur titulaire soit accordée aux professeurs Rose-Mary Babitch et André Gibbs, à compter du 1er juillet 1990."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Jean-Guy Rioux explique la procédure utilisée au CUS. Le Comité paritaire est composé de trois administrateurs et de trois professeurs, en plus d'un président venant de l'extérieur; cette année, le président était Monsieur Omer Robichaud, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. Cette année, ce sont les personnes mêmes qui ont demandé d'être sur la liste des dossiers à étudier. Il se peut qu'un professeur n'ayant pas obtenu sa promotion ici puisse l'obtenir en transférant de campus.

10.27 Régime de rentes: entente de transférabilité

R: 16-CGV-891209

Il est proposé par Norman Roy et appuyé par Gary Long

"Suite à des études - et à des recommandations positives - entreprises par le Comité de retraite du Régime de rentes du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton, et du Comité de retraite du Régime de rentes des professeurs(es) et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton, que le Recteur soit autorisé à signer, au nom de l'Université, le protocole d'entente intervenu entre le Gouvernement du Canada et l'Université de Moncton (cf. annexe A)."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Il s'agirait d'une première au pays. Une pareille entente avec le Gouvernement provincial est à l'étude présentement.

10.28 Parité salariale

R: 17-CGV-891209

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Paul Lavoie

"Que l'Université accepte le principe de la parité des salaires pour les professeurs et les bibliothécaires dans ses constituantes d'Edmundston et de Shippagan en comparaison avec celle de Moncton; que cette parité soit atteinte dans les délais les plus raisonnables possibles; que le processus utilisé pour atteindre cette parité soit intégré à celui des négociations des conventions collectives; qu'en appliquant le principe de parité ci-mentionné, que l'Université tienne compte:

- i) des dispositions de la Charte de l'Université, de sa mission et de ses Statuts et règlements, particulièrement en ce qui a trait au principe d'autofinancement de chaque constituante;
- ii) des conventions collectives avec les associations de professeurs et bibliothécaires dans chacune de ses constituantes;
- iii) de la situation financière de chaque constituante."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 18-CGV-891209

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Laurier Thibault

"Étant donné que la durée de la convention collective entre l'Université de Moncton et l'Association des professeurs et bibliothécaires du CUSLM est en vigueur jusqu'au 30 juin 1991, qu'exceptionnellement un ajustement de 3% soit apporté aux échelles de salaires des professeurs-es titulaires du CUSLM et un ajustement de 2% soit apporté aux échelles de salaires des autres professeurs-es de ladite Constituante.

De plus, que ces ajustements entrent en vigueur à la date d'anniversaire d'emploi de chaque professeur-e ou bibliothécaire, soit le 1er juillet 1989, soit le 1^{er} septembre 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 19-CGV-891209

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par Anna Rail

"Si le Centre universitaire de Shippagan choisit de soumettre une proposition d'ajustement de salaires avant de conclure sa prochaine entente collective avec son association de professeurs-es (APCUS) prévue ce printemps, qu'elle soit reçue exceptionnellement en autant qu'elle soit semblable à celle proposée par le CUSLM."

Vote unanime ADOPTÉ. Par

«semblable», il faut entendre «qui va dans le même sens».

R: 20-CGV-891209

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par Anna Rail

"Qu'un comité, qui aurait pour mandat d'étudier les moyens dont pourrait disposer l'Université pour atteindre la parité salariale avec ou sans contraintes telles les ententes collectives, la Charte de l'Université et le principe de l'autonomie des budgets des constituantes, soit formé.

Que /e comité fasse rapport au Conseil des gouverneurs au plus tard en juin 1990."

10.292 Comité de finance

R: 25-CGV-891209

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Gérald Clavette

"Que Richard Savoie soit nommé audit Comité."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.293 Comité de sélection, administrateur(trice) émérite

R: 26-CGV-891209

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Georgio Gaudet

"Que Laurier Thibault et Paul L. Bourque soient nommés audit Comité."

Vote unanime ADOPTÉ.

PAUSE: 15 h 35 REPRISE: 10
h 50

10.3 CEX-891026

10.31 Régime de rentes des professeurs et des bibliothécaires de l'Université de Moncton
(Voir les annexes B et C)

R: 27-CGV-891209

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Norman Roy

"Que soit adoptée cette résolution ainsi que l'avenant 15 (annexe C):

Que les participantes et participants de ce Régime, qui ont un compte de cotisations acquises, aient le droit de le faire transférer à un régime d'épargne retraite enregistré gelé selon les stipulations du Régime. (Cf. annexe B - la lettre du Comité de rentes des professeurs et des bibliothécaires en date du 20 octobre 1989)."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.32 Bourses d'études

R: 28-CGV-891209

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Clavette

"Qu'une bourse de 8 000\$ soit accordée à Pierre Godbout, étudiant en sciences infirmières inscrit à un programme de deuxième cycle en sciences infirmières à l'Université de Montréal;

Qu'une bourse de 3 500\$ soit accordée à la professeure Cynthia Baker de l'École des sciences infirmières afin de lui permettre de poursuivre ses études de doctorat à l'Université du Texas pendant l'été 1989.

Ces décisions de l'administration sont conformes à la volonté de l'Université de faciliter le recrutement des professeures et des professeurs, particulièrement dans des disciplines où il y a pénurie de candidates et de candidats, et d'appuyer les efforts de ses professeurs pour l'obtention d'un diplôme de troisième cycle."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.33 CUS: congé sabbatique

R: 29-CGV-891209

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par Georgio Gaudet

"Qu'un congé sabbatique de type A soit accordé à la professeure Rose Mary Babitch pour la période du 1^{er} juillet 1990 au 30 juin 1991 afin de lui permettre de poursuivre ses projets de recherche en linguistique appliquée touchant la transmission des termes de la pêche commerciale par les pêcheurs des îles Miscou et Lamèque depuis le 17^e siècle ainsi qu'un atlas linguistique des côtes francophones de l'Atlantique."

Vote unanime ADOPTÉ.

11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-891026 (Voir l'annexe D)

R: 30-CGV-891209

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Goguen

"Que le procès-verbal CCJ-891026 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

12. SUIVI DU SÉNAT SAC-891109

Léonard J. LeBlanc attire l'attention des membres sur certaines rubriques. À la section 7.2, on a annoncé que la CESPAM avait approuvé le programme de doctorat avec deux conditions, facilement acceptables, soit d'avoir une période de résidence de quatre sessions et de faire une évaluation du programme après cinq ans. On peut conclure que l'Université de Moncton a un programme de 3^e cycle.

Le procès-verbal du Comité conjoint a aussi été reçu au Sénat et a fait l'objet d'une discussion d'environ une demi-heure.

À la section 11, il y a eu le dépôt d'un rapport que vous retrouvez en annexe. Il s'agit du résultat d'une enquête auprès des finissants et finissantes et des diplômés-es qui nous fait voir leurs impressions. Deux messages claires sortent

des 1er et 2e sondages: il y a trop de cours obligatoires et pas assez de cours au choix, l'habileté en langue anglaise est insuffisante.

13. MARGE DE CRÉDIT

Médard Collette explique.

R: 31-CGV-891209

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Georgio Gaudet

"Que la marge de crédit détenue par l'Université de Moncton avec la Banque Nationale du Canada soit répartie entre les trois centres universitaires comme suit:

- a) 100 000\$ pour le Centre universitaire de Shippagan;
- b) 200 000\$ pour le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet;
- c) 1 500 000\$ pour le Centre universitaire de Moncton.

Que pour les mois de novembre et de décembre, la marge de crédit soit augmentée à:

- a) 200 000\$ pour le Centre universitaire de Shippagan;
- b) 400 000\$ pour le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet;
- c) 3 000 000\$ pour le Centre universitaire de Moncton."

Vote unanime ADOPTÉ.

14. RAPPORT DU RECTEUR (Voir l'annexe E)

Louis-Philippe Blanchard intervient.

Il profite de l'occasion pour souhaiter de Joyeuses Fêtes à tous et chacun et une bonne fin d'année.

R: 32-CGV-891209

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Yvan Bastien

"Que le rapport du Recteur soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Recommandations du Comité de sélection, médaille d'honneur

Le Secrétaire général précise que le Comité s'est réuni et fait d'abord des recommandations pour la région du Sud-Est. La première remise des médailles aura lieu en avril et coïncidera avec la réunion du Conseil.

Les recommandations pour les autres régions seront soumises au Conseil à ses réunions d'avril et juin prochains.

R: 36-CGV-891209

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par Gary Long

"Qu'un avis de motion soit envoyé à l'effet de changer le règlement 38 afin qu'à «Vice-recteur de constituante» on enlève «une fois»."

Plusieurs s'interrogent sur la pertinence d'un tel changement et de l'impact qu'il aura sur les autres postes à mandat décrits à l'article 38 des Statuts et règlements.

R: 37-CGV-891209

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Dollard LeBlanc

"À la lumière de l'avis de motion que nous venons de recevoir, que le Recteur reçoive le mandat de nommer un comité pour étudier les implications d'un changement au règlement 38 et qu'il fasse rapport à la prochaine réunion du Conseil et que ce soit inclus avec l'avis de motion."

La composition du Comité est laissée au Recteur.

Vote unanime ADOPTÉ.

15.4 Discussion portant sur la bibliothèque

Le membre visé soutient qu'il n'y a plus lieu d'en discuter. Il en a parlé avec le VRER; la question sera réglée.

16. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 7 avril 1990 à 9 h.

17. CLÔTURE**R: 38-CGV-891209**

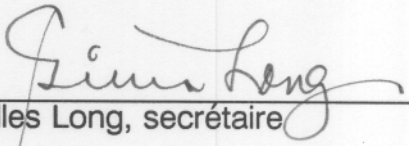
Il est proposé par Yvan Bastien

"Que la séance soit levée."

Vote unanime
ADOPTÉ. Il est 12 h 45.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président



Gilles Long, secrétaire